

- v) S'assurer que le Canada conserve sa situation sur le marché du bois de sciage au fur et à mesure que le Japon est soumis à des pressions pour acheter de plus grandes quantités de bois manufacturé au lieu de billes. (Ambassade)
- vi) Exercer des pressions pour que les codes japonais de la construction soient modifiés, ainsi que les normes agricoles japonaises en ce qui concerne l'inspection du contre-plaqué et du bois de construction. Dans ce sous-secteur, des missions, des visites individuelles, des séminaires et des présentations techniques sur le contre-plaqué fait à partir de bois tendre seront organisés au Canada dans le cadre des activités continuelles de développement de ce marché. (Ambassade)
- vii) Envisager la formation d'un comité bilatéral Canada-Japon pour discuter du commerce du bois de sciage. Ce comité pourrait être formé de représentants du secteur privé des deux pays, qu'y siége ou non une représentation gouvernementale. Son objectif pourrait être d'étudier en détail les approvisionnements et les tendances du marché, de promouvoir une plus grande stabilité dans les relations commerciales et d'identifier les mesures qu'il faudrait prendre à l'avenir pour développer davantage les échanges commerciaux et faire profiter les deux parties des investissements et des échanges de technologie. (Ambassade/RIB)

Pour de plus amples renseignements sur les produits primaires du bois, veuillez contacter la Direction de la transformation des richesses naturelles au MEIR (voir p. 278).

1c. Produits manufacturés du bois

Possibilités

Le consommateur japonais est difficile en ce qui concerne le bois et les produits finis du bois. Il a toujours manifesté une préférence traditionnelle et demandé des produits de haute qualité, de couleur et de grain uniforme, sans défauts. Les bois clairs ont souvent sa préférence, ce qui n'empêche que certains produits ayant des caractéristiques uniques (par exemple ceux qui sont réalisés en cèdre rouge de l'Ouest) sont de plus en plus acceptés.